

Autor(en): **Clémentçon, Patrick**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **81 (2009)**

Heft 4

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chères lectrices, chers lecteurs,

En 2009, la part de marché des logements d'utilité publique est encore et toujours à la baisse. La faute au manque de terrains constructibles à prix abordable? La faute à la spéculation immobilière effrénée dans un contexte de pénurie aggravée du logement? La faute aux autorités publiques qui manquent d'imagination et de volonté politique pour mieux soutenir et promouvoir la construction de logements d'utilité publique? La faute aux coopératives de construction et d'habitation qui manquent de courage, d'esprit d'ouverture et de moyens pour inverser la tendance?

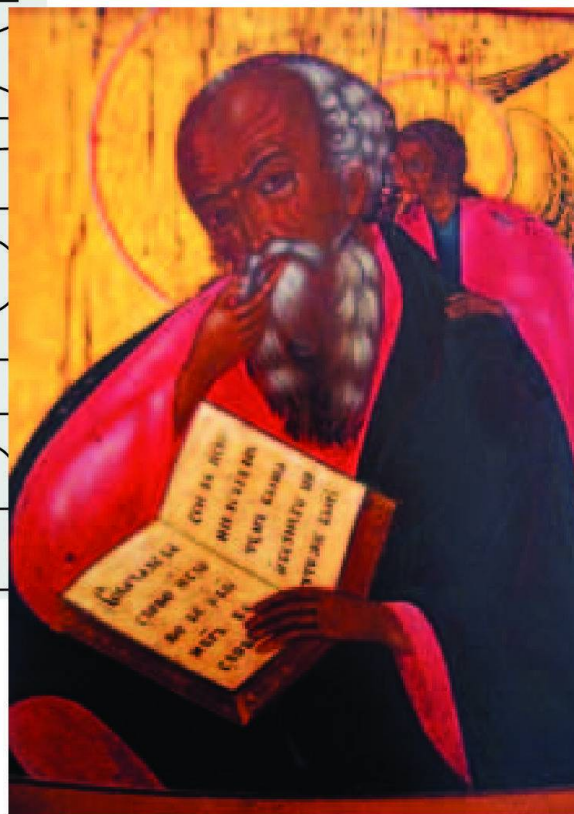
Les causes de la lente et permanente érosion du parc immobilier détenu par les maîtres d'ouvrage d'utilité publique sont nombreuses et les réponses que l'on peut y apporter sont complexes, comme en témoignent les thèmes abordés lors du premier Forum des maîtres d'ouvrage d'utilité publique de Suisse, réunissant pour la première fois de leur histoire les trois associations faitières des maîtres d'ouvrage d'utilité publique de Suisse (ASH, ASCP et ACR) à Lucerne (pp. 20-23). Rebelote lors de la Journée du logement 2009 à Granges (pp. 24-26): quasi tout le monde s'accorde à dire qu'il est important et urgent, donc prioritaire, de concentrer les efforts dans trois domaines pour tenter de freiner l'érosion: garantir, diversifier et trouver de nouvelles sources de soutien financier, renforcer les partenariats avec les communes et les privés pour trouver du terrain constructible à prix raisonnable et professionnaliser les coopératives. Si plusieurs pistes ont été évoquées par les différents conférenciers de la journée, force est de constater que les coopératives d'habitation se trouvent à un moment délicat de leur histoire: coincées entre tradition et modernité, elles peinent à renouveler et à redorer le blason d'un idéal coopératif plus que centenaire et elles peinent à définir leur rôle dans la ville de demain.

Il y a bien sûr des exceptions: la coopérative Mill'o, membre de la CODHA, a bien construit un immeuble Minergie Eco aux Voirets, à Genève, obtenant au passage le prix cantonal du développement durable 2007 pour avoir prouvé qu'il était tout à fait possible de construire des logements alliant bas loyers, développement durable et mixité sociale. On peut également citer la Société coopérative d'habitation Lausanne (SCHL) qui est en train de construire le premier éco-quartier de Lausanne. Ou encore les quatre immeubles Minergie Eco que la coopérative Cite Derrière construit à Victor Ruffy, toujours à Lausanne, même si ces derniers s'adressent exclusivement à la classe moyenne aisée et offrent les trois quarts de ses logements en PPE (p. 27).

Pour que ces exceptions deviennent la règle, il faudra lever un certain nombre de freins au sein des coopératives elles-mêmes, le rôle de l'ASH étant de les encourager à se montrer plus offensives et présentes sur le marché, notamment en renforçant leur lobbying auprès des communes et en renforçant la collaboration entre tous les maîtres d'ouvrage d'utilité publique, fondations sans but lucratif, communes, paroisses et caisses de pension comprises.

Avec les meilleurs vœux de la rédaction pour 2010.

Patrick Cléménçon



La puce à l'oreille...